Direction
des Affaires Générales
et de l'Aide au Pilotage

AVIGNON
UNIVERSITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ

SÉANCE DU 28 MARS 2019

Affaire suivie par
Ange POLIDORI

Téléphone
04 90 16 28 09

Courriel
vice-president-cfvu@univ-avignon.fr

AVIGNON UNIVERSITE
Campus Hannah Arendt
74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 28 09
sagl@univ-avignon.fr
univ-avignon.fr

ORDRE DU JOUR

1. Informations générales

2. Approbation des procès-verbaux de la CFVU

2.1 Séance du 20 septembre 2018
2.2 Séance du 25 octobre 2018

3. Vie étudiante : approbation des propositions de la commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes du 13 mars 2019

3.1.1 Aides individuelles
3.1.2 Aides aux associations

4. Formation

4.1 Approbation du calendrier relatif aux opérations d'inscription pour l'année universitaire 2019-2020.

4.2 Modification des maquettes d'enseignement à compter de l'année universitaire 2019-2020

4.2.1 Approbation des modifications apportées aux maquettes d'enseignement de licence
4.2.2 Approbation des modifications apportées aux maquettes d'enseignement de master
4.2.3 Approbation des modifications apportées aux maquettes d'enseignement de licence professionnelle

4.3 Modification de l'offre de formation à compter de l'année universitaire 2019-2020 :

4.3.1 Approbation de l'ouverture d'un parcours « Intelligence artificielle » pour le master mention Informatique
4.3.2 Approbation de l'ouverture d'un parcours « Droit notarial » pour le master mention Droit

4.4 Avis sur la répartition des primes de responsabilités pédagogiques (PRP) des UFR-lp, de l'IUT et du SFTLV au titre de l'année universitaire 2018-2019

4.5 Présentation du dispositif d'évaluation-certification des compétences rédactionnelles «ÉCRIT»

5. Questions diverses

TABLEAU DES PRESENCES		PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS (procuration à)	ABSENTS / EXCUSÉS
Président	M. ELLERKAMP Philippe			X
Vice-président	M. POLIDORI Ange	X		
Collège A	Mme KLINGLER Dominique			X
	M. SCHMITT Philippe		M.BARBOT	
	Mme MACE-BARBIER Nathalie	X		
	M. BOREL Jean-Yves			X
	M. BARBOT Thierry	X		
Collège B	M. EMBLANCH Christophe	X		
	Mme GLEIZE-PERROUTY Bérengère		Mme LUNARDELLI	
	Mme LUNARDELLI Nathalie	X		
	Mme MESGOUEZ Gaëlle		M.MONNET	
	M. MONNET Fabien	X		
	M. ROTH Raphaël	X		
Collège C	M. RAMONE Hervé	X		
	Mme PRIORON-PINELLI Béatrice	X		
	M. MALLEM Amor			X
	Mme NEEL Hélène	X		
Collège Etudiants	M.BENABOUD Saad			X
	M. AHO Valentin		M. HAAG	X
	Mme NICOLOSI Michaël		M. HAAG	
	Mme BRZEZINSKI Maeva			X
	Mme CUEILLE Laury			X
	M. DELAHAYE Gaspard			X
	M. CASSIN Mathieu		M. AQCHMIR	
	M. HAAG Clément	X		
	M.ACHQMIR Ihab suppléant de M. ALPHONSO Jules	X		
	Mme INIZAN Margaux			X
	M. MANDON Geoffrey		M. AQCHMIR	
	M. VILLARET Jean-Jacques			X
Personnalités Extérieures	M. LIGNAC Guy			X
	M. ESTEBAN Emmanuel		M. POLIDORI	
	Mme FLEUROT-MARIE Raphaële		M. POLIDORI	
	Mme ROY Corinne	X		
Invités	Mme HASCOËT (VP Relations Internationales)	X		
	M. RICHAUD Alain (Directeur UFR-ip SHS)			
	M. MARREL Guillaune (Directeur UFR-ip DEG)	X		
	Mme MUSSEAU Béatrice (Vice-Doyenne aux études UFR-ip DEG)			
	Mme FREDOUILLE Corinne (Vice-doyenne Etudes STS)	X		
	M. HAYEL Yezekaël (Directeur CERI)	X		
	M. RANGER Graham (Vice-Doyen aux études ALL)	X		
	M. BERNARD Ludovic (Directeur MOI)	X		
	Mme PEZZO Delphine (Directrice du SES)	X		
	Mme DUPRET Séverine (Pôle maquette SES)	X		
	M. GUTIERREZ Nicolas (Pôle maquette SES)	X		
	Mme DOUGADOS Myriam (Maison de la culture)			
	Mme PIAUMIER Alexandra (Maison de la communication)	X		

Après vérification du quorum, Ange Polidori, Vice-président d'Avignon Université, ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique. Il est 9h10.

1. Informations générales

Le Vice-président de la CFVU (VP CFVU) présente les informations générales concernant les points ci-après.

- **Visite de la Cour des comptes**
  L'établissement recevra le 3 avril prochain la visite de deux conseillers référendaires de la Cour des comptes, celle-ci étant chargée de l'examen de l'utilisation des fonds alloués dans le cadre de la loi Orientation et Réussite des Etudiants (ORE). Seront notamment étudiés les créations de postes, l'augmentation des capacités d'accueil, le fonctionnement des commissions d'examen des vœux et les dispositifs de soutien mis en place au profit des étudiants en difficulté. Des enseignements précieux pour l'établissement pourront être tirés du questionnaire très fourni qui a été renseigné en vue de ces échanges. Lecture est ensuite donnée du déroulé de cette journée et des diverses auditions programmées.

- **Rencontre des Proviseurs, Directeurs de CIO et Inspecteurs d'orientation**
  Cette rencontre annuelle s'est tenue hier matin, 27 mars 2019. Comme chaque année, la cartographie de la réussite de leurs élèves dans nos formations leur a été communiquée. Le Nouveaux Cursus à l'Université (NCU) CAPACITE leur a été exposé, avec la coordination territoriale qui va se mettre en place et les passerelles entre les formations. Le nouvel arrêté licence et son impact sur la transformation de notre premier cycle universitaire leur a également été présenté. Ces échanges sont d'une grande importance. Ils devront être pérennisés à l'avenir.

- **PANORAMA**
  Ce projet, mené par Aix Marseille Université dans le cadre de l'appel à projets Territoires d'Innovation Pédagogique (TIP) du Plan d'Investissements d'Avenir (PIA), a été accepté dans la première phase de sélection. Un panel de quatre personnes représentatives des établissements intégrés à ce projet (dont le Directeur de la MOI pour l'université d'Avignon) a été auditionné lundi dernier. L'audition s'est bien passée. L'établissement pourrait ainsi obtenir un poste supplémentaire à la MOI pour structurer l'ensemble des axes de ce projet sur le territoire du Vaucluse. Il est également prévu le recrutement d'un ingénieur chargé de mettre en place des capsules vidéo pour chacune de nos formations de licence.

- **« Universitarisation » des formations du secteur social**
  Des discussions ont lieu actuellement entre les établissements universitaires de la Région Sud, le Rectorat et la Région concernant la mise en place d'une convention partenariale pour l'universitarisation des formations du secteur social (assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants). Actuellement, ces formations sont portées par l'Institut Méditerranéen de Formation (IMF) avec le soutien du Ministère du travail. Celui-ci souhaite que ces diplômes deviennent des licences et soient accrédités comme telles, ce qui nécessite un partenariat étroit avec les universités.
  Ce projet de convention prévoit une inscription des étudiants dans les universités (170€) avec un reversement partiel de ces droits d'inscription à l'IMF à hauteur de 110 €. Compte tenu du nombre d'étudiants concernés, plus de 600 pour l'université d'Avignon soit près de 10% de ses effectifs actuels, et des coûts induits, le VP CFVU fait part des réserves qu'il a émises quant à l'approbation de ce projet en l'état par le conseil d'administration, en l'absence d'aide financière de la Région pour équilibrer ce partenariat. Le Directeur du SFTLV et le Doyen de l'UFR DEG témoignent d'une nécessaire prudence sur ce dossier au regard des enjeux et des partenaires.

- **Reconnaissance de l'engagement pédagogique des enseignants-chercheurs**
  Une récente dépêche de l'AEF informe que les arbitrages du Ministère en matière de primes et de congés sont en cours suite aux négociations avec les syndicats. Une prime spécifique pour l'engagement pédagogique devrait ainsi être mise en place à la rentrée prochaine en fusionnant avec l'actuelle Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR), et dont l'attribution relèverait désormais du conseil académique. Un congé pour projets pédagogiques devrait également être mis en place. Ces dispositifs devraient permettre un rééquilibrage attendu de longue date entre recherche et enseignement.
  En réponse au questionnement d'une élue, le VP CFVU précise que les syndicats souhaiteraient que ces congés et primes soient attribués par le Conseil National des Universités (CNU) alors que la Conférence des Présidents d'Universités s'y oppose considérant que cela doit relever d'un choix d'établissement. Le CNU n'étant d'ailleurs pas en mesure d'apprécier l'implication relative des enseignants-chercheurs d'un établissement à l'autre, le VP CFVU préfèrerait que l'attribution de ces primes et congés soit réalisée intégralement par les universités.

- **Groupe de travail « Nouvel arrêté licence »**
  Celui-ci se réunira le 2 avril prochain afin de faire le point sur les conséquences de cet arrêté et étudier la nouvelle proposition de règlement des études élaboré avec l'aide du Vice-président délégué aux affaires juridiques. Le règlement des études finalisé devra être présenté à l'approbation de la CFVU lors de la prochaine séance du 23 avril. Les conseils de composantes examineront ensuite les modalités de contrôle des connaissances de chaque formation avant leur approbation par la CFVU au mois de juin, et d'éventuels ajustements à la rentrée le cas échéant.

- **Déploiement des moyens ORE 2019-2020**
  Une longue lettre a récemment été adressée au Recteur pour demander des moyens complémentaires dans le cadre de la deuxième année de mise en œuvre de la loi ORE. Lecture est donnée des neuf postes demandés pour les formations en tension (LEA, SVT, DEG, Informatique et technique de commercialisation).

- **Parcoursup**
  Des négociations ont également eu lieu avec le Rectorat concernant les quotas de hors secteur et de boursiers à mettre en place sur Parcoursup.
  Concernant le hors secteur, le VP se réjouit que ce taux ait été largement ouvert cette année à 50% (à l'exception de la licence STAPS). Il est rappelé que les départements du Gard et la Drôme ont par ailleurs été sectorisés.
  Concernant les quotas de boursiers, il est rappelé que l'an dernier le taux final de boursiers sur le classement hors liste d'attente devait être égal au taux de candidats boursiers initiaux. Cette année, le Ministère a mis en place une discrimination positive en décidant que le taux de candidats classés devait être supérieur de deux points au taux initial de candidats boursiers. Le VP CFVU interroge le bien-fondé de cette politique nationale au regard de la diversité des établissements, sachant que l'université d'Avignon joue déjà pleinement son rôle d'ascenseur social avec un taux de boursiers de 50%. Il craint que les candidats non boursiers, davantage mobiles, placés en attente à Avignon, s'orientent au final, par sécurité, vers un autre établissement au terme de la phase principale. Il a ainsi alerté le Rectorat sur le fait que cette décision devrait conduire à terme à une augmentation du taux de boursiers inscrits en L1 à l'université d'Avignon et déséquilibrer le rapport entre 50% de boursiers et 50% de non boursiers. Le Président a par conséquent demandé au Rectorat à ce que notre taux de boursiers final soit identique à notre taux de boursiers initial afin de tenir compte de nos spécificités, à l'exception toutefois de nos licences sélectives pour lesquelles les taux de boursiers sont moindres (licence Maths prépa et licence Info-com). Le VP CFVU précise que l'ensemble des candidats boursiers est pratiquement autorisé à s'inscrire au final, les listes d'attentes étant quasiment asséchées pour la majorité de nos licences.
  Il est signalé une forte augmentation du nombre de dossiers sur toutes les formations non sélectives de l'UFR STS et de l'IUT (+ 30%). Le nombre de vœux moyen par candidat s'avère plus important cette année (choix au moins d'une formation non sélective afin de ne pas se retrouver sans perspective). Un bilan sera réalisé à l'issue du travail des commissions d'examen des vœux.

- **Dispositif AED**
  Dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, les étudiants apprentis professeurs seront remplacés par les assistants d'éducation (AED) dès la rentrée prochaine. Vingt places sont proposées par le Rectorat au sein de l'Académie d'Aix-Marseille. Les trois départements de l'établissement concernés (Lettres, Anglais et Mathématiques) souhaitent rentrer dans ce dispositif. Les emplois du temps des étudiants de L2 devront être aménagés en conséquence. Les questions de la compatibilité du calendrier avec les mobilités ERASMUS des étudiants en Anglais et de la période de recrutement de ces étudiants sont soulevées au cours des échanges.
  Le VP CFVU indique que ce dispositif se met tout juste en place. Le secrétaire général du Rectorat est chargé de la mise en œuvre de ce dispositif, en l'absence de directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Des précisions devraient être apportées prochainement par le Rectorat et l'ESPE.

2. Approbation des procès-verbaux de la CFVU

2.1 Séance du 20 septembre 2018

Le VP CFVU invite les membres de la CFVU à faire part de remarques éventuelles.

En l'absence d'observation, le VP CFVU soumet le procès-verbal de la CFVU en date du 20 septembre 2018 au vote des conseillers :

- **Vote de la CFVU : favorable à la majorité (1 abstention).**

2.2 Séance du 25 octobre 2018

Le VP CFVU rappelle le retard pris dans la rédaction des procès-verbaux et indique que le point est reporté à une prochaine séance de la CFVU.

3. Vie étudiante : approbation des propositions de la commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes du 13 mars 2019

3.1 Aides individuelles

La proposition ci-après de la commission FSDIE du 13 mars 2019 relative aux aides individuelles est présentée par la Vice-présidente déléguée à la vie universitaire et soumise à l'approbation de la CFVU pour un montant de 920 €. (Cf. annexe 1) :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

3.2 Aides aux associations

La proposition de la commission FSDIE en faveur du financement de cinq projets associatifs à hauteur de 5 228, 65 € est présentée par le Vice-président Etudiant et soumise à l'approbation de la CFVU (Cf. annexe 2) :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

4. Formation :

4.1 Approbation du calendrier relatif aux opérations d'inscription pour l'année universitaire 2019-2020

La responsable du Service des Etudes et de la Scolarité (SES) présente le calendrier figurant en annexe 3.

Conformément au calendrier national de Parcoursup, les inscriptions en L1 auront lieu avant la fin du mois de juillet afin de libérer rapidement de la place sur la plateforme dès la phase principale et améliorer ainsi la gestion globale des candidatures.

Sur la base d'un calendrier également national, les inscriptions en M1 sont maintenues au mois de juillet, à l'exception des formations dont les jurys ont lieu au mois de septembre et des étudiants en mobilité internationale, l'objectif étant là aussi d'assurer une meilleure gestion de la deuxième session de recrutement au vu des places disponibles.

Au cours des échanges, les précisions suivantes sont apportées :

- un renforcement du SES via le recrutement de vacataires sur cette période a été demandé auprès du DGS, lequel est en charge du bon fonctionnement des services ;
- les étudiants de L1 et M1 qui se seront pré-inscrits mais qui n'auront pas pu finaliser leur inscription avant le 18 juillet devraient pouvoir le faire au mois de septembre sans avoir à suivre la procédure dérogatoire d'inscription tardive ;
- pour les masters non sélectifs, les recrutements pourront avoir lieu jusqu'au 16 octobre 2020 ;
- les étudiants internationaux seront également incités à se préinscrire et à finaliser leur inscription au plus tôt.

Le VP CFVU soumet ensuite le calendrier relatif aux opérations d'inscription pour l'année universitaire 2019-2020 à l'approbation de la CFVU :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

4.2 Modifications des maquettes d'enseignement à compter de l'année universitaire 2019-2020

Le VP CFVU précise tout d'abord que de nombreuses modifications de maquettes, suite à des erreurs constatées a posteriori par les équipes pédagogiques, ont été validées directement pas ses soins, après visas du responsables de la formation et de la direction de la composante, dès lors qu'elles ne relevaient pas d'une approbation préalable de cette commission conformément à la procédure en vigueur (- de 10% des volumes horaires ou crédits ECTS impactés).

4.2.1 Approbation des modifications apportées aux maquettes d'enseignement de licence

Le VP CFVU présente les modifications de maquettes relevant des enseignements transversaux des mentions de licence au titre de l'année universitaire prochaine.

- Au semestre 1, les 2 UCE « initiation à l'outil numérique » et « initiation à la documentation et à l'outil bibliographique » ne sont pas notées. Elles apparaissent comme des Unités d'Enseignement d'Ouverture (UEO).

- Au semestre 2, une UE d'accompagnement (créditée mais non notée) est mise en place. Elle comporte trois UCE ; l'une sur le disciplinaire, la seconde sur de la remise à niveau en expression écrite et une troisième concernant l'aide à la construction du projet de formation et professionnel. L'inscription dans l'une au l'autre de ces UCE est à l'appréciation des directeurs d'études, au regard des résultats obtenus à l'issue du premier semestre. Initialement proposées aux seuls étudiants des parcours ALLURE, il est apparu important de pouvoir étendre ce dispositif à tous les étudiants. Seules les licences de Lettres et LLCER Anglais n'en bénéficieront pas. Le VP CFVU souhaite cependant que ce dispositif soit étendu l'année prochaine à l'ensemble des étudiants de licence de manière à mieux les accompagner dans leur orientation active et dans leur réussite en L1, et même si cela implique de revoir la répartition des crédits ECTS dans les maquettes.

Il invite ensuite les vice-doyens et vice-doyennes aux études, ou à défaut un élu ou une élue, à commenter les modifications relevant de leurs composantes respectives, dès lors qu'elles ne relèvent pas du cadre général susmentionné.

UFR ALL

Compte tenu des difficultés à positionner les stages obligatoires dans les maquettes, ceux-ci ont été supprimés. Les étudiants seront incités à bénéficier de l'UEO Stage volontaire.

La professionnalisation des licences étant fortement incitée par le Ministère, le VP CFVU signale que le HCERES sera certainement très vigilant sur ce point. Il souligne par conséquent l'importance d'organiser des emplois du temps suffisamment ajustés de manière à permettre aux étudiants de suivre cette UEO.

UFR SHS

Des modifications ont été apportées aux CMI de Géographie et d'Histoire.
Le volume horaire de la licence Info-Com a été augmenté (+ 49 heures) afin de rétablir un enseignement d'importance. Les modules ont par conséquent été réorganisés avec la création de cours de TD dans un souci d'équilibre financier.

Le VP CFVU rappelle qu'un effort très important a été demandé précédemment en vue de la diminution du coût des formations dans le cadre de la nouvelle offre 2018-2022. Ceci a été respecté par l'ensemble des formations. Il veillera tout au long de son mandat à ce que le bénéfice de ces efforts ne soit pas perdu, toujours dans la perspective de pouvoir assurer le remplacement des collègues qui partent en mutation et à la retraite. Cette maitrise des formations étant essentielle, toute augmentation de coût doit être dûment justifiée.

Il regrette ainsi de ne pas avoir été destinataire du compte rendu établi par le conseil de perfectionnement ou de département sur cette augmentation de volume horaire, d'autant plus que dans les documents communiqués aucune précision n'est mentionnée quant à la répartition CM/TD. Un élu informe que ce rapport a été établi et présenté en conseil de composante. Celui-ci expliquait que la baisse du volume horaire impactait fortement les taux de réussite, argument parfaitement recevable pour le VP CFVU. Il est également rappelé les efforts consentis l'an dernier par la licence et le master Info-Com ; diminution des volumes horaires à hauteur de 13% et 15% respectivement.

Les discussions se poursuivent sur les indicateurs du futur tableau de bord des formations qui permettront à terme d'apprécier plus finement le coût de l'offre de formation et de quantifier les économies réelles (pas seulement en termes d'heures maquettes) afin d'assurer un véritablement pilotage des formations.

Des pistes de réflexion sont également avancées afin de réduire les coûts de la L1, en déplaçant un certain nombre d'enseignements en L2 et L3.

Le VP CFVU reconnaît que des marges de manœuvre peuvent effectivement être trouvées en allégeant et en diversifiant les enseignements en L1, tout en conservant une cohérence pédagogique. Il alerte toutefois sur le fait que sans la maîtrise à terme des coûts et sans la réussite du NCU CAPACITE, le risque est de voir la première année de licence devenir non plus une année de formation mais une année de sélection pour l'entrée à l'université, avec des enseignements moins nombreux et peu coûteux en L1 (cours magistraux) et des TD /TP programmés uniquement en L2 et L3.

Le coût des étudiants « fantômes » en termes de coût financier et de taux de réussite est également souligné au cours des débats.
Il est enfin signalé une correction sur l'intitulé du parcours-type de la licence Info-Com, lequel est « Médiations, Musées et Patrimoines ».

UFR DEG

Outre les modifications de maquettes imposées par les UE transversales, il n'y a pas de modifications importantes en ce qui concerne la licence de Droit.

Pour la licence AES, les cours d'Économie étant trop nombreux au S3, certains ont été basculés au S4 afin de rééquilibrer le contenu pédagogique de la maquette, sans incidence financière.

Le VP CFVU souligne que le nouvel arrêté licence met fin à la compensation totale entre UE. A l'avenir, les enseignements seront organisés en blocs de compétences. Par conséquent, les étudiants devront avoir impérativement validé le bloc de compétences disciplinaires en Économie pour l'obtention de leur diplôme.

Le Doyen de l'UFR DEG explique que la sévérité de l'évaluation n'est pas l'unique facteur de difficulté. La saturation par les étudiants de la discipline peut parfois être un choix de sous-investissement de celle-ci. La notation est certes pour l'heure très disciplinaire mais elle sera nécessairement amenée à évoluer, assez naturellement, avec la mise en œuvre des blocs de compétences.

Trois heures d'enseignement (méthodologie) ont par ailleurs été ajoutées pour le parcours Sciences politiques et Europe préparant au concours d'entrée à l'Institut d'Etudes Politiques.

UFR STS

Les modifications présentées résultent principalement d'un travail de mise à plat des codages afin d'homogénéiser l'ensemble des UE transversales.

Les difficultés rencontrées dans la mise en place d'une pédagogie par projet sont évoquées. Elles concernent initialement les modifications apportées à la maquette de licence de Physique (hors examen de la CFVU).

Le VP CFVU souhaite que cette pédagogie par projet qui permet de faire participer l'étudiant à son apprentissage puisse se généraliser et que tous les ajustements nécessaires pour cela puissent se mettre en place.

Les modifications de maquettes des mentions de licence telles que figurant en annexe 4 sont soumises au vote de la CFVU :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

4.2.2 Approbation des modifications apportées aux maquettes d'enseignement de master

Le VP CFVU indique que les modifications de maquettes pour les mentions de master ne sont peu nombreuses.

Concernant les modifications demandées pour le parcours Ingénierie filière fruits et légumes du master Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, le VP CFVU rappelle que ce parcours a ouvert cette année en alternance. Des financements sont donc apportés par les contrats de professionnalisation. Une demande d'ouverture en apprentissage a par ailleurs été faite auprès du CFA EPURE. Ces formations bénéficiant d'un autofinancement, les modifications de maquettes sont par conséquent plus aisées à accepter.

La Vice-doyenne aux études de l'UFR STS présente, outre les modifications d'intitulés, les ajustements souhaités après une année de mise en œuvre.

Pour le suivi et l'encadrement des étudiants dans le cadre de l'alternance, un volume de 5 heures (et non 125) doit être porté sur la maquette. Il y aura ensuite un ajustement dans DSE en fonction du nombre de groupes, de manière à prendre en compte les effectifs réels.

Concernant le master international Avignon-Milan, les modifications demandées découlent principalement des obligations contractuelles dans le cadre du partenariat avec l'université de Milan. Dans la mesure où ce master s'inscrit dans une démarche d'internationalisation avec une très forte mutualisation des enseignements (près de 90%) avec les masters de l'UFR ALL, le VP CFVU propose, là aussi, de les approuver.

Il soumet ainsi l'ensemble des modifications de maquettes de master, telles que figurant en annexe 5, à l'approbation de la CFVU :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

4.2.3 Approbation des modifications apportées aux maquettes d'enseignement de licence professionnelle (LP)

Le VP CFVU présente les deux demandes présentées par l'IUT.

L'une, parfaitement argumentée, concerne la LP « Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation ». Le conseil de perfectionnement propose un changement d'intitulé de parcours afin de refléter au mieux le contenu de la formation et pallier ainsi la problématique de recrutement. Le parcours s'intitulerait à l'avenir « Production et qualité : hygiène, santé, sécurité et environnement ». Il y a également une refonte de la maquette dans une logique de compétences pour en faciliter sa lecture par les candidats et les entreprises.

Le VP CFVU note que l'organisation en blocs de compétences va être une obligation pour toutes les LP qui sont ouvertes en apprentissage et à la formation continue, en raison de la réforme de la formation professionnelle.

L'autre demande de modification de maquettes concerne la licence « Assurance, banque, finance : chargé de clientèle ». Au vu des éléments d'information à disposition et en l'absence de représentant de l'IUT pour expliciter cette demande, il propose de reporter son examen à la prochaine séance de la CFVU.

Seules les modifications apportées à la maquette d'enseignement de la LP « Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation » à compter de l'année universitaire 2019-2020 (dont le nouvel intitulé du parcours « Systèmes de management agroalimentaire : Production et Qualité Hygiène Santé Sécurité Environnement) telles que figurant en annexe 6 sont soumises à l'approbation de la CFVU :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

4.3 Modifications de l'offre de formation à compter de l'année universitaire 2019

4.3.1 Approbation de l'ouverture d'un parcours « Intelligence artificielle » pour le master mention informatique

Le Directeur du Centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique (CERI) expose les raisons qui conduisent à la création de ce nouveau parcours : besoins importants des entreprises en la matière, évolution des activités du Laboratoire d'Informatique d'Avignon (LIA) qui dispose d'une composante « Langage » avec des travaux autour de l'apprentissage machine qui est ni plus ni moins l'intelligence artificielle, et intérêt grandissant des étudiants au vu des débouchés croissants. Il explique également les mutualisations mises en place avec les deux autres parcours du master Informatique. Le coût s'élève à 336 heures équivalent TD, ce qui correspondrait à un financement via 6 alternants en entreprise.

Le VP CFVU souligne qu'il s'agit d'une création *ex-nihilo* autofinancée. Il encourage fortement ce type de création qui colle parfaitement à l'évolution économique actuelle, dès lors que la formation dispose des moyens humains suffisants pour cela.

Le Directeur du Service de Formation Tout au Long de la Vie (SFTL) questionne sur l'ouverture de cette formation en apprentissage et rappelle la nécessité de calculer le coût d'une formation en coût chargé, c'est à dire en prenant en compte l'ensemble des frais liés au bon fonctionnement de la formation.

La Vice-doyenne aux études de l'UFR STS précise que la mention du master Informatique est déjà ouverte à l'apprentissage. Si un dossier supplémentaire s'avère nécessaire pour ce troisième parcours, la demande sera bien entendu effectuée.

Le Directeur du CERI précise qu'il a effectivement parfaitement conscience du coût chargé de cette formation. Il se réjouit de l'investissement des collègues sur cette thématique afin de ne pas être en décrochage par rapport à la mouvance actuelle.

A l'issue des échanges, la création du parcours « Intelligence artificielle » du master mention Informatique, tel que figurant en annexe 7, est soumis à l'approbation de la CFVU :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

4.3.2 Approbation de l'ouverture d'un parcours « droit notarial » pour le master mention droit

La Vice-doyenne aux études de l'UFR DEG rappelle que depuis cette année il n'y a plus qu'une seule mention de Droit en master, alors qu'auparavant et ce depuis 1990, il existait un parcours Droit notarial. Dans le cadre de la nouvelle accréditation, la convention liant l'université à la Chambre régionale des notaires (rattachée à la Cour d'appel de Nîmes) n'a pas pu être réactivée à temps compte tenu des incertitudes liées à la réforme Macron sur la profession notariale. Aujourd'hui les conditions sont réunies pour pouvoir ouvrir à nouveau le parcours Droit notarial. Les enseignements de ce parcours seraient assurés par les notaires, avec en plus une aide financière annuelle de 16 000 € perçue par l'établissement ainsi que la prise en charge des enseignements en Droit des successions qui est actuellement déjà en place. Les notaires s'engageraient également à prendre en stage nos étudiants.

Le VP CFVU juge cette argumentation solide. Il fait toutefois part de son souhait de voir la convention qui sera finalisée avec la Chambre des notaires présentée, pour information, devant cette commission, avant son approbation par le Conseil d'administration. Il est enfin précisé que l'ouverture de ce parcours concerne uniquement le M1.

Le Doyen de l'UFR DEG indique qu'il y aura un alignement des modalités de sélection (dès le M1) avec la faculté de Droit d'Aix-en-Provence à compter de septembre 2020. Une évolution du niveau de recrutement à bac +5 pour les professions juridiques devrait avoir lieu à terme, mais cela nécessite auparavant la concertation des nombreux acteurs des métiers du Droit. La problématique de l'absorption des étudiants en M2 se profile donc.

Au terme des discussions, l'ouverture d'un parcours « Droit notarial » (en M1) dans le cadre du master mention Droit à compter de l'année universitaire 2019-2020, conformément à la maquette d'enseignement figurant en annexe 8 est soumise à l'approbation de la CFVU :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

4.4 <u>Avis sur la répartition des primes de responsabilités pédagogiques (PRP) des UFR-ip, de l'IUT et du SFTLV au titre de l'année universitaire 2018-2019</u>

UFR

Le VP CFVU explique que cette proposition de ventilation pour les UFR résulte de diverses réunions préparatoires avec les Doyens et Vice-doyens aux études.

Il souligne une certaine inflation avec une augmentation par rapport à l'an dernier de 3 908 heures à 4 275 heures de PRP. Celle-ci s'explique par la mise en place des nouvelles formations et en particulier l'augmentation du nombre de mentions de master observée en ALL, la création des directeurs d'études dans le cadre du dispositif ALLURE déployé en SHS, ou encore la création d'un nouveau CMI en Informatique.

L'UFR STS a également demandé, argumentaire à l'appui, à réajuster la ligne « autre » qui correspond à l'enveloppe de PRP gérée par chaque UFR. Une augmentation de 147 heures de PRP est ainsi proposée afin de permettre notamment le défraiement des directeurs de départements et de nombreuses responsabilités intermédiaires nécessaires au bon fonctionnement des licences.

En contrepartie, le VP CFVU explique que l'établissement ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion globale sur le référentiel des responsabilités pédagogiques en raison de la nouvelle responsabilité de directeur d'études imposée par l'arrêté licence. Il rappelle que ces derniers devraient être financés par des PRP à hauteur de 30 heures ce qui est très important et largement au-delà de ce qui est attribué aux responsables d'années (L1 et L2 notamment), avec lesquels les missions se télescopent. Il s'avère donc indispensable de repenser l'organisation des responsabilités pédagogiques pour l'année prochaine. Il souhaiterait notamment que la ligne « autre » disparaisse afin que l'ensemble des responsabilités au sein des UFR apparaissent de manière exhaustive et claire pour tout le monde.

Compte tenu des nombreux dossiers qu'il porte actuellement, de la sensibilité de celui-ci et de son impact financier, le VP CFVU informe qu'il a demandé au VP CA de l'accompagner pour la remise à plat de ces responsabilités pédagogiques. Ce dernier pilotera donc les prochaines réunions en vue de l'approbation d'un nouveau référentiel probablement lors de la CFVU du mois de juin, ou à défaut au mois de septembre.

La responsable de la licence LLCER Italien indique qu'il y a lieu de supprimer cette PRP. Dans la mesure où la L1 est fermée, elle renonce au versement de cette prime. Le VP CFVU l'en remercie, seules trois licences sont ainsi comptabilisées dans cette répartition pour l'UFR ALL.

Il est également signalé qu'en raison de l'inflation du nombre de dossiers à traiter sur Parcoursup, le montant de la PRP des membres des commissions d'examen des vœux, généreusement fixé l'an dernier grâce aux moyens ORE à 5 heures par dossier traité et à 6 heures pour les licences pouvant inscrire sous condition, a dû être revu à la baisse. Il est ainsi proposé de passer à 4 et 5 heures, selon que la licence propose ou non une inscription sous condition.

Concernant les primes d'encadrement de stages, elles s'élèvent à 1/2 heure pour l'encadrement des stages de deux mois ou moins (hors licence LEA pour lesquels les stages à l'étranger sont portés à 6 mois) et à 1h30 pour les stages supérieurs à deux mois. La répartition des primes sera effectuée par la composante au regard du nombre de conventions signées dans chacune des formations. La ventilation de cette prime ne pourra alors intervenir qu'en fin d'année universitaire.

La problématique RH du seuil minimal de PRP fixé à 12 heures sera également abordée lors des échanges sur le futur référentiel.

La Vice-doyenne aux études de l'UFR DEG signale une difficulté concernant la prime relative au master Politique sociale et au parcours « CAFERUIS ».

Il convient par conséquent de porter à 3 le nombre de masters supérieurs ou égaux à 50 étudiants, contre 2 masters supérieurs ou égaux à 30 (soit un total de 830 pour l'UFR DEG).

La Vice-doyenne aux études de l'UFR STS souligne l'absurdité du seuil des effectifs dès lors que certaines tâches à effectuer n'ont pas vraiment de corrélation avec le nombre d'étudiants inscrits.

Le VP CFVU indique qu'il pourrait effectivement être préférable de limiter le nombre de responsables et de leur donner une somme conséquente indépendante des effectifs. L'ensemble de ces éléments devront nourrir la réflexion et les discussions à venir.

Une discussion se tient enfin sur les référents ERASMUS et la ventilation afférente. En l'absence de modulation précise prévue dans le référentiel 2018-2019, celle-ci ne peut avoir lieu. Elle devra être précisée dans le nouveau référentiel.

IUT

Le VP CFVU rappelle les réserves émises à l'occasion de l'examen du référentiel des PRP de l'IUT 2018-2019 lors de la CFVU du 20 septembre 2018, quant à la liquidation de cette nouvelle PRP intitulée « chargé de mission PASS DUT » correspondant à la réalisation d'heures d'enseignement effectués par les collègues de l'IUT, dans les lycées, auprès de bacheliers technologiques afin de les remettre à niveau de manière à ce qu'ils puissent réussir leur rentrée à l'IUT.

La liquidation de cette PRP avait alors été conditionnée à l'obtention de financements dédiés de la part du Rectorat dans le cadre du dispositif PASS DUT. Il était en effet inconcevable que l'université finance ces enseignements, d'autant plus que les lycéens qui en bénéficiaient n'avaient pas tous vocation à s'inscrire à l'IUT d'Avignon.

SFTLV

Le Directeur du SFTLV informe qu'il n'y a pas de modification majeure par rapport à la répartition des PRP de l'an dernier.

Le VP CFVU rappelle la logique d'autofinancement pour toutes les PRP associées aux formations du SFTLV.

Au terme des échanges et en l'absence de moyens supplémentaires alloués par le Rectorat, le VP CFVU propose par conséquent d'émettre un avis favorable sur la répartition des PRP des UFR, du SFTLV et de l'IUT (à l'exception de la responsabilité «chargé de mission PASS DUT») au titre de l'année universitaire 2018-2019, telles que figurant en annexe 9 :

- **Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

4.5 Présentation du dispositif d'évaluation certification des compétences rédactionnelles « ÉCRIT »

Avant de laisser la parole à Monsieur Gabriel qui a été missionné par la présidence sur un projet d'importance concernant la mise en place d'une évaluation-certification des compétences rédactionnelles intégrée et transversale dénommée « ECRIT », le VP CFVU observe que les besoins en termes de certifications prennent de plus en plus d'importance au niveau national. Un dispositif « ECRI + », piloté par l'université de Strasbourg, a ainsi été soutenu par le PIA 3, dans le cadre d'un NCU. L'université d'Avignon devrait d'ailleurs s'y associer.

Monsieur Gabriel présente le dispositif « ÉCRIT » au moyen du diaporama joint en annexe 10.

Il explique qu'il s'agit de répondre aux attentes des entreprises au sein desquelles les besoins en termes de compétences rédactionnelles sont aujourd'hui beaucoup plus diffus que par le passé, mais également à l'évolution du public de l'enseignement supérieur.

L'objectif de ce projet est, d'une part, d'évaluer en déterminant le positionnement de nos étudiants pour les accompagner au mieux, et d'autre part, de certifier en délivrant un supplément au diplôme qui comporte le score obtenu (différents niveaux allant d'initial à expert sur une échelle de 0 à 700).

De nombreux services et composantes de l'université vont ainsi être impliqués.

Tous les étudiants de l'université d'Avignon en formation initiale et continue pourront bénéficier à terme de ce dispositif qui comprendra des tests de performance, une évaluation d'écrits ainsi qu'une auto-évaluation.

Celui-ci est actuellement en phase de conception-adaptation. Sa mise en œuvre à titre expérimental devrait intervenir dès la rentrée universitaire prochaine.

Il expose également les multiples intérêts pour l'établissement que représente une affiliation au projet national ECRI+ en termes notamment de valorisation, de mutualisation et d'accompagnement, et détaille les prochaines échéances du projet pour une mise en œuvre sur une sélection de L1 à la rentrée prochaine (septembre-octobre).

Le VP CFVU ajoute que le projet ECRIT avait initialement été mis en place comme un outil uniquement de certification, avec une évaluation en début de L1 et une certification à la fin de la licence. Le projet ECRI + est plus ambitieux au regard des moyens disponibles car il comporte une dimension formative supplémentaire. Des cours de remise à niveau en expression écrite vont être mis en place en L1 au S2 pour les étudiants en très grande difficulté. De nombreux enseignements devraient pouvoir avoir lieu à distance. Ce dispositif va être expérimenté à la rentrée sur deux licences.

Au regard de l'importance de ce projet, il est demandé à ce qu'une communication transversale puisse être adressée à l'ensemble de la communauté universitaire.

A cette occasion, le VP CFVU rappelle qu'en raison des difficultés de gestion des UE transversales au sein de l'établissement, cette gestion devrait être confiée dès la rentrée prochaine à la MOI via un secrétariat pédagogique dédié.

5. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h35.

Le Vice-Président de la CFVU

Ange POLIDORI

Le Président d'Avignon Université

Philippe ELLERKAMP

AVIGNON UNIVERSITÉ 74, rue Louis Pasteur 84029 AVIGNON CEDEX 1